

# Villes en développement

N° 4  
Mai 89

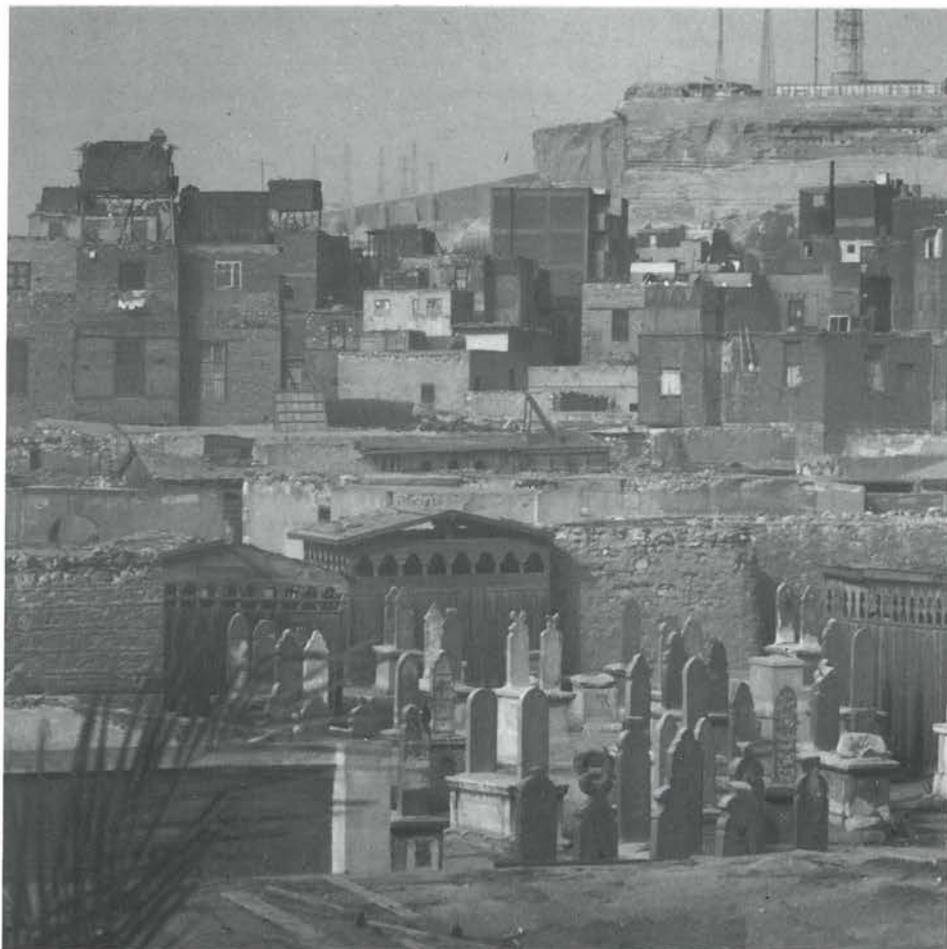
## De Lyon à Lille par Ottawa : "mettez des villes dans votre moteur" !

Le thème de la **gestion urbaine** a marqué l'année 1988 : après le colloque international d'Alger "Covilles", celui de l'ISTED en septembre à Lyon tombait bien. Le Dr RAMACHANDRAN, Directeur exécutif du CNUEH-Habitat, pouvait constater la qualité et la variété des participants d'Amérique Latine et d'Asie, aussi présents que ceux du Maghreb ou d'Afrique francophone (Voir bulletin n° 2)

Après tant de plans sans prise sur la réalité, l'attention se porte sur les leviers de l'action quotidienne dont disposent les gestionnaires des villes. Aveu d'échec de l'urbanisme ? Plutôt recherche des forces réelles qui font la ville. Alors **place à l'initiative locale, dont le formidable gisement est seul à la mesure des défis de l'urbanisme du Tiers Monde**. Cette évolution conduit à privilégier : l'émergence et le ren-

forcement de **pouvoirs locaux** : les initiatives des **communautés de base** et des ONG ; l'association **public/privé** dans la gestion des services collectifs, avec de nouvelles relations entre collectivités et entreprises. Comme on l'a souligné à Lyon, l'organisation locale devient partout un signe de maturité des sociétés : il ne s'agit pas seulement d'une exigence de démocratie, mais d'un passage obligé, car les projets ne réussissent que si les communautés concernées se les approprient et les prennent en mains.

La France entend participer pleinement à cette démarche et son rôle dans les instances internationales se remarque. A une réflexion monopolisée par la pensée anglo-saxonne se substitue une approche pluraliste qui ne tient pas seulement à l'expression française mais à la diversité des cultures et des institutions. Ainsi la France vient-elle de décider de participer au **programme "gestion urbaine" conjointement piloté par la Banque Mondiale, le PNUD et le CNUEH-Habitat**, lors du passage à Paris de leurs représentants qui ont été reçus ensemble le 3 mars dernier par les Affaires Etrangères, la Coopération, l'Equipement et le Trésor. Ce programme, également soutenu par la Grande Bretagne, la RFA et le Danemark, vise à tirer les leçons de l'expérience des PED et de leurs collectivités pour faire connaître les cas intéressants et les écueils à éviter, dans le but de répondre aux besoins concrets des gestionnaires locaux. Trois aspects stratégiques y sont étudiés : la **gestion foncière** (cadastre, marché foncier, sécurisation des occupants précaires), les **infrastructures** (financement, maintenance, exploitation et rôle du privé), les **finances locales** (subventions, taxes et emprunts, banques de développe-

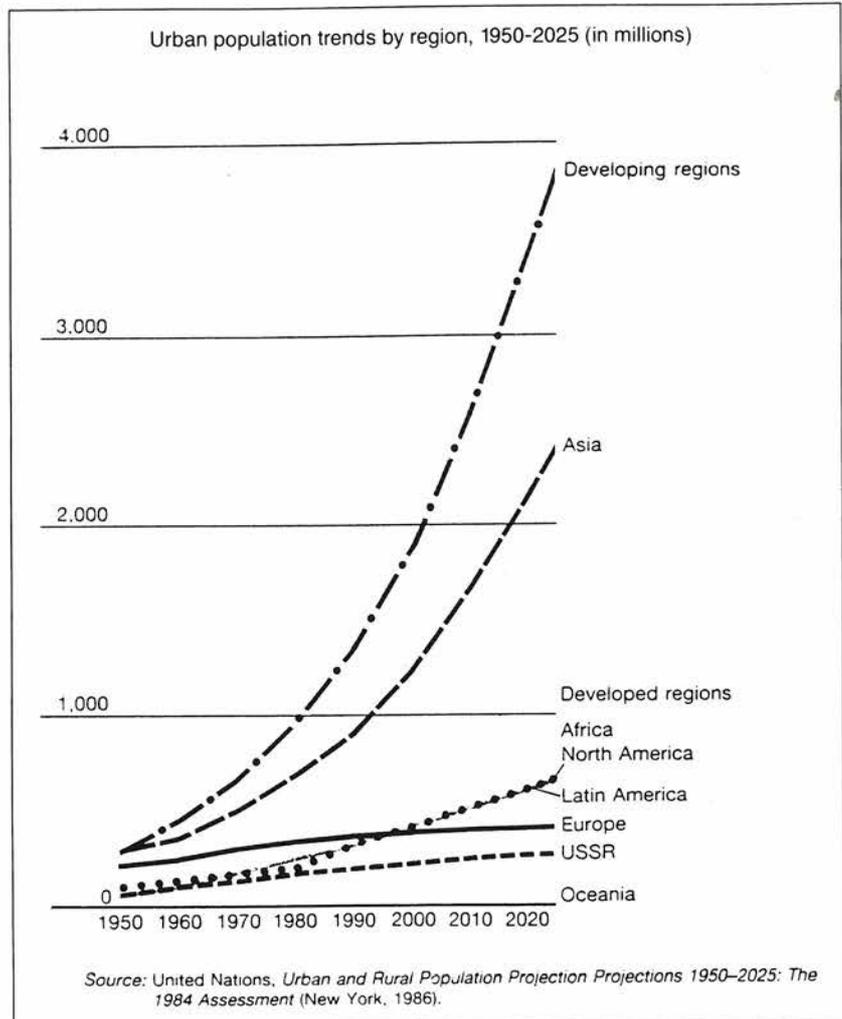


ment local). La participation française va mettre à contribution le savoir accumulé par nos experts et nos chercheurs, en Afrique et hors d'Afrique, au moment très opportun où le Ministère de la Recherche vient de constituer plusieurs réseaux coordonnés chargés précisément d'approfondir la connaissance des problèmes de gestion urbaine dans le Tiers Monde (action pilotée par Michel COQUERY et Paul PELISSIER et gérée par l'ORSTOM).

On retrouve les thèmes sous-jacents dans de nombreuses réunions internationales. Ainsi la Banque Mondiale vient-elle d'organiser en mars à Bologne deux séminaires sur le renforcement des administrations locales en Afrique, l'un pour les francophones (aidé par le Ministère de la Coopération), l'autre pour les anglophones. En réalité, chacun a suivi sa dynamique propre et les rares français présents aux deux ont mesuré la difficulté de trouver un langage commun. Dans le cadre plus vaste de la prochaine session du CNUEH à Carthagène fin avril, l'accent sera mis sur l'association des secteurs public, non gouvernemental et privé dans la gestion des établissements humains. La France y apportera notamment sa longue expérience des sociétés d'économie mixte au service du développement local (voir rubrique "A lire").

Mais malgré tous ces débats convergents, il demeure que les moyens mis par les gouvernements comme par l'aide internationale paraissent loin de répondre aux défis du développement urbain du Tiers Monde. Les organisations internationales et les agences bilatérales s'interrogent sur la possibilité de changer cette situation et d'inventer une nouvelle approche. En octobre 1988, à Ottawa, la Fédération Canadienne des Municipalités a invité à cet effet une première réunion d'experts des principaux pays donateurs, avec la Banque Mondiale, le CNUEH et l'OCDE. Les conclusions provisoires donnent de bons arguments pour réfléchir à une nouvelle orientation des aides internationales ; perçue trop souvent comme un épouvantail, en tout cas comme un fardeau, l'urbanisation est intimement liée aux transformations des sociétés en développement et il serait temps d'en voir aussi les aspects positifs. Avec un tiers de la population des PED, les villes produisent déjà plus de 60 % de leur PIB. Lieu d'innovation, créatrice d'entre-

### Evolution de la population urbaine par grandes zones géographiques



prises et d'emplois, la ville devient le moteur principal du développement, y compris pour le monde rural qu'elle entraîne et dont elle est solidaire.

Pour avancer dans cette voie, la France a décidé d'accueillir la prochaine rencontre des institutions bilatérales et multilatérales, qui se tiendra début novembre à Lille, à l'invitation de Pierre MAUROY, Président de la Fédération Mondiale des Cités Unies et Villes Jumelées. Cette rencontre sera précédée d'un séminaire avec des maires, des praticiens, des chercheurs et des militants d'ONG invités du Nord et du Sud, afin de nourrir la réflexion par des études de cas et des confrontations d'expériences de coopérations intergouvernementales ou décentralisées. On y retrouvera les thèmes du programme international "gestion urbaine", avec un accent particulier sur les relations de la ville avec le monde rural, avec l'environnement et surtout avec le développement des entreprises et de l'initiative locale, dans les secteurs formel et informel. Nul doute que ce message trouve une

résonance profonde dans le Nord-Pas-de-Calais, région de villes où l'histoire a démontré, il y a longtemps déjà, que libertés communales et dynamisme économique vont de pair.

Jean BRUNOT DE ROUVRE

#### CNUEH - HABITAT

La XIIème session de la Commission des Nations-Unies des Etablissements Humains se tient du 24 avril au 3 mai 1989 à Carthagène, Colombie, notamment sur les thèmes suivants :

1) Rôles, responsabilités et capacités de différentes administrations et organisations des secteurs public, privé et non-gouvernemental, et possibilités de coopération et d'association entre-eux dans le domaine des Etablissements Humains.

2) Maintenance des bâtiments et des infrastructures et questions de financement et de rentabilité.

**La promotion privée aujourd'hui**

La promotion foncière immobilière privée existe au Caire, elle est massive depuis les années 70.

Quand Napoléon-Bonaparte découvrait la ville du Caire, il y a moins de 200 ans, la plus grande ville du monde Arabe et d'Afrique s'étendait sur 600 hectares.

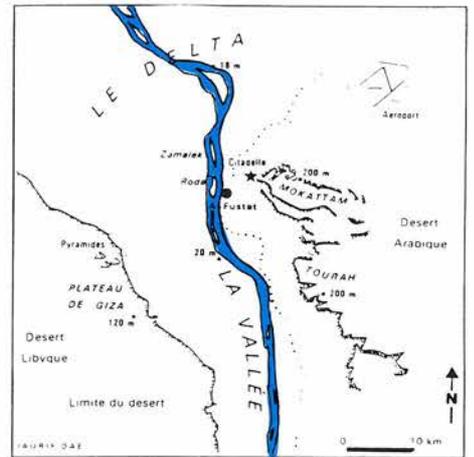
Aujourd'hui c'est la même surface qui "s'auto-urbanise" chaque année de façon illégale sur les terres agricoles dans la périphérie du Caire. Il faut voir ces maisons de 4 à 6 étages alignées au touche-touche, sur des fronts bâtis de plusieurs kilomètres, avancer inexorablement sur les champs de fèves, détruire les palmeraies, boucher les canaux d'irrigation... Comme une armée en campagne, mais en guenille et sans commandement. Pendant ce temps, les chefs et les stratèges, les officiels égyptiens

ou étrangers visitent un autre front, mais celui-là en plein désert, les villes nouvelles.

Quelques chiffres résument la situation des "2 fronts" : l'officiel et le non officiel, le **formel et l'informel** : les villes nouvelles accueillent aujourd'hui environ 150.000 habitants, chiffre à la fois considérable mais dérisoire au regard de la croissance de la ville qui a vu en 15 ans, avec un taux de croissance annuelle de 3,5 %, sa population passer de 6 millions à 10 millions d'habitants. L'essentiel de ces 4 millions d'habitants supplémentaires s'est logé sur les terres agricoles de façon spontanée. C'est l'auto-urbanisation. Ainsi plusieurs dizaines de millions de livres égyptiennes (LE) s'investissent chaque année pour lotir puis construire 600 hectares de bonnes terres agricoles.

Comment plusieurs millions de personnes ont-elles pu transformer le paysage agricole millénaire du delta du

*Le site naturel du Caire  
Source : Cahiers de l'IAURIF*



**Nil en véritables villes nouvelles populaires et illégales de surcroît ?**

Le temps manque pour décrire ici les processus d'auto-urbanisation. Quelques mots suffisent :

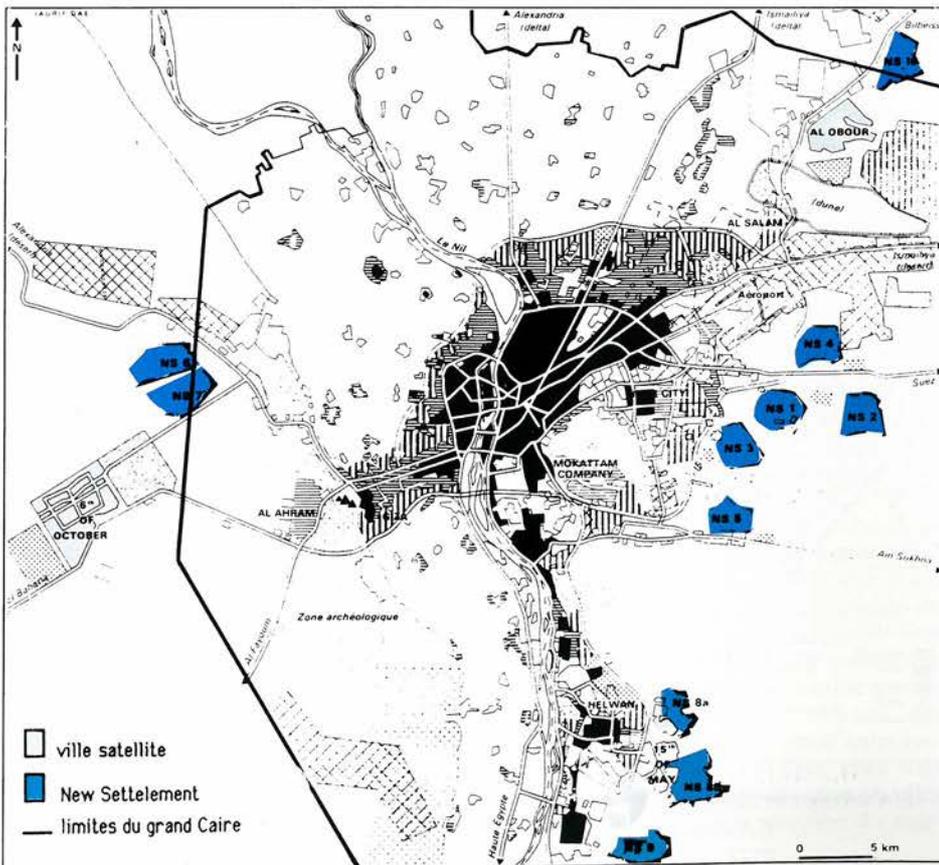
La propriété foncière agricole est morcelée à l'extrême. Elle est déjà presque d'échelle urbaine. Il suffit à peine de la subdiviser en lots de 100 à 300 m<sup>2</sup> pour obtenir immédiatement une trame parcellaire susceptible d'accueillir des immeubles de 3 à 6 étages. Point n'est besoin d'avoir un plan d'aménagement conçu dans un bureau : la géométrie quadrangulaire des canaux, des drains, des rigoles, des layons forment déjà une trame serrée quasi-urbaine. Le canal comblé progressivement devient la rue principale, unique voirie primaire du quartier, desservant latéralement des dizaines de rues étroites et longues (3 à 6 m de large) sur le tracé des rigoles qui irriguaient les champs.

Ainsi surgissent des quartiers entiers de plusieurs centaines de milliers d'habitants.

**Densifier pour rentabiliser**

La spéculation foncière fait rage. Le prix du terrain non équipé est de 100 à 300 LE/m<sup>2</sup>, soit 2 à 6 fois celui du prix au m<sup>2</sup> de terrain viabilisé et équipé par la puissance publique dans les villes nouvelles. De tels prix au m<sup>2</sup> ne sont supportables que s'ils se répartissent sur un maximum de m<sup>2</sup> construits.

*Localisation des "New Settlements"  
Source : Cahiers de l'IAURIF*



1) A l'échelle de la parcelle, les immeubles occupent la quasi-totalité de la surface sur 3 à 6 niveaux.

2) A l'échelle de l'îlot, les immeubles sont contigus sur 3 côtés, l'unique façade sur rue étant généralement en encorbellement. Malgré cette densité absolument maximum - sauf à construire encore plus d'étages, ce que ne permettent pas les technologies employées, l'incidence foncière reste énorme : elle représente souvent plus de la moitié du coût total du logement lui-même réduit au minimum : 60 à 80 LE/m<sup>2</sup> Ho à comparer au 120 à 250 LE/m<sup>2</sup> Ho pour les logements sociaux des villes nouvelles.

3) A l'échelle du quartier, l'espace public est réduit au minimum, de l'ordre de 20 % par rapport à la surface totale auto-urbanisée.

Au total, on constate qu'à ces trois échelles de développement urbain, l'espace cessible (privé) est rentabilisé au maximum. **Mais tout cela fait des villes et pas des bidonvilles**, des villes où il faut bien constater l'existence d'un véritable modèle urbain. Le mot modèle ne concernant pas uniquement l'aspect physique de l'habitat et de l'urbanisme mais aussi intégrant une dimension culturelle et sociale.

C'est moins ce modèle urbain qu'il faut reproduire dans le désert que le processus social et économique qui le produit sur les terres agricoles. Ce modèle urbain comporte deux niveaux de produits :

- Le "produit logement",
- Le "produit ville".

**Le premier est convenable** : les immeubles sont correctement construits. Améliorer ce produit suppose d'intervenir progressivement et en douceur sur la totalité de la filière construction : des matériaux de construction jusqu'à la mise en oeuvre. Ceci est un autre sujet et surtout n'est pas le problème le plus urgent. Ce qui ne peut plus attendre, c'est la nécessité d'une production massive et populaire de parcelles à bâtir, proches du Caire sur les terres désertiques.

En revanche, le "produit ville" est déplorable à bien des égards. En effet, si le paysage agricole pré-existant a généré spontanément une structure urbaine claire et forte, l'insuffisance criante d'espaces publics, l'absence quasi-totale d'équipements et de réserve foncière pour les grands équipements, le réseau ferroviaire non hiérarchisé et très largement sous-dimensionné rendent ces quartiers populaires insalubres, très difficilement "équipables" par la suite et véritablement ingérables pour ce qui concerne tous les services urbains (ordures ménagères, service incendie etc...). Leur capacité d'évolution socio-économique est, par conséquent, difficile et dépasse en tout cas le niveau des initiatives privées. Il faut donc bien faire en sorte de reproduire ce modèle urbain mais en l'améliorant sensiblement.

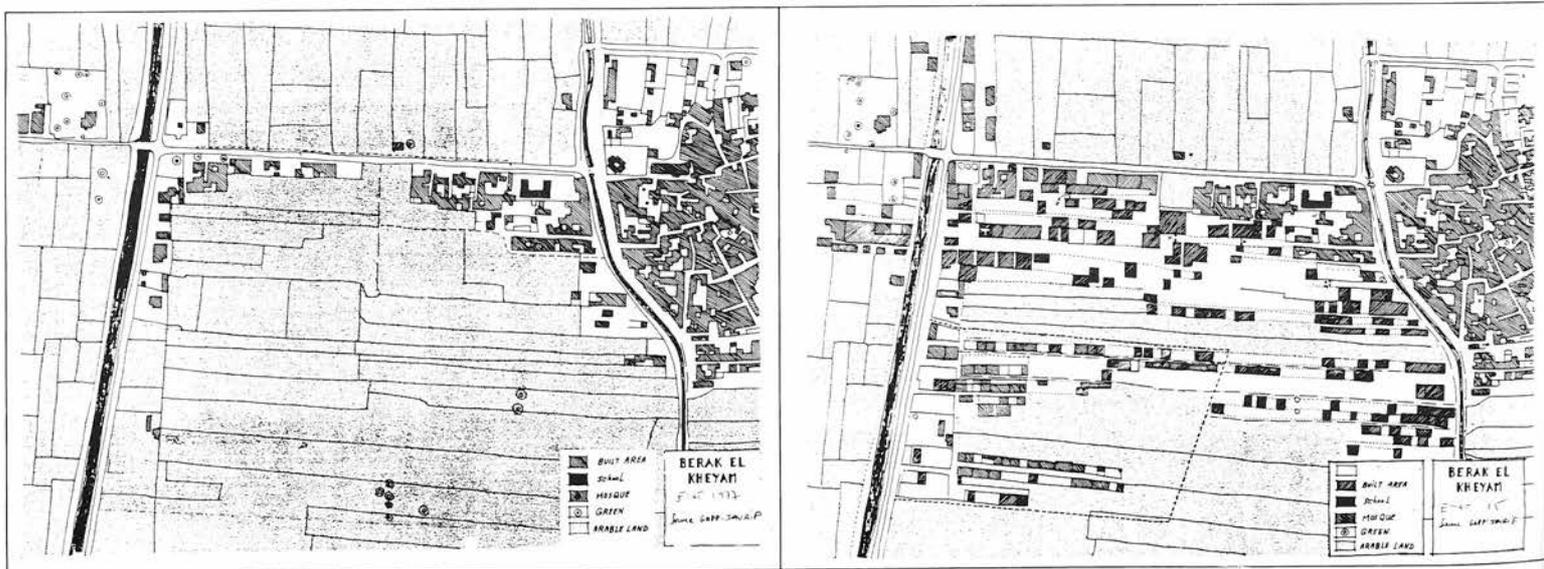
### Reproduire ce modèle urbain sur les terres désertiques.

Le reproduire, cela veut dire capter, attirer, fixer, puis développer cette formidable dynamique urbaine, illégale mais, de fait tolérée par la puissance publique, et faire en sorte que les acteurs du secteur privé de l'habitat puissent s'investir sur les terres désertiques, gratuites, immenses, toutes proches du Caire.

Bref, faire confiance à la capacité naturelle des populations à générer spontanément leur habitat jusqu'à une échelle spatiale limitée, celle de la parcelle, de l'îlot, mais au delà de laquelle, il faut qu'un aménageur intervienne pour introduire les niveaux d'équipements et d'infrastructures supérieurs à l'échelle du quartier et de la ville proprement dite. C'est dans cette combinaison d'initiatives privées et d'encadrement public (ou concédé au privé par le public) que gît le concept des **New-Settlements** préconisés par le schéma directeur de 1982.

Dès lors, pourquoi ne pas essayer de convaincre les autorités égyptiennes qu'une maîtrise d'ouvrage privée serait capable de mettre en oeuvre, immédiatement, et sans demander un sou à l'Etat, une véritable promotion foncière massive légale et populaire dans le désert là où le nouveau schéma directeur le prévoit ?

**Laurent BECARD**, Urbaniste en Chef du Projet Grand Caire/G.O.P.P. IAU-RIF 1983-1986. Exposé à la journée ADP du 9.02.89.



Urbanisation dans la vallée du Nil  
Evolution  
1977/1985

## LA PROMOTION PRIVÉE : EXEMPLE DU CAIRE

### DEBT-EQUITY SWAP + BUILD-OPERATE-TRANSFER = NEW SETTLEMENT

Entretien avec un banquier d'affaires qui a pris connaissance du projet "New Settlements" (B. = le banquier - M. = moi).

**B.** *J'ai bien compris, cher Monsieur, que vous fondiez votre opération d'aménagement sur le fait que le terrain équipé dans le désert ne coûte que 25 à 60 livres égyptiennes (LE) le m<sup>2</sup> cessible, alors que dans les terres agricoles où se développe aujourd'hui l'habitat populaire, le terrain nu se vend entre 150 et 300 LE le m<sup>2</sup> cessible. La marge de rentabilité est en effet large.*

*En outre, le produit me paraît bien ciblé : du terrain équipé et non de l'habitat construit. Nos clients seraient donc des promoteurs qui aujourd'hui pratiquent leur métier dans les terres agricoles. Je préfère viser cette clientèle intermédiaire plutôt que la clientèle populaire finale. Je n'aurais en effet jamais de contact direct avec cette clientèle des logements et je maîtriserais mal les situations en cas de conflit avec elle, même si, comme il faut le supposer en ce cas, j'étais aidé par de bons professionnels égyptiens.*

*"Cependant, dites-moi, comment se fait-il que personne en Egypte même n'ait pensé à cela et ne l'ait réalisé ? En outre, ayant survolé le Caire lors d'un voyage touristique - j'allais en Haute Egypte - j'ai tout de même eu l'impression que la ville mordait largement sur le désert".*

**M.** "C'est exact, Monsieur, pour éviter la consommation de terres agricoles, l'Aviation civile, l'Armée et les Grandes compagnies d'aménagement occupent, et chaque jour un peu plus, les terres désertiques. Le Gouvernement n'a pas trop à les y pousser : ceci correspond à leur intérêt. Mais leur propre pratique montre aussi pourquoi l'habitat populaire ne les suit pas. Elles discutent avec le Gouvernement l'affectation gratuite de grandes zones planifiées. Le gouvernement leur apporte en outre les investissements "off site" à la frontière de ces zones. Enfin elles ont des moyens financiers qui leur permettent la trésorerie des premiers investissements "in site".

**B.** "Exactement ce que vous me proposez de faire".

**M.** "Oui. Mais moi, je vous le propose au profit de l'habitat populaire qui représente un marché considérable. Les promoteurs de terres agricoles n'ont ni les moyens politiques ni la trésorerie nécessaires pour rééquiper le désert, même en phasant leurs investissements au plus près. Or, à l'inverse du delta où l'on peut progresser sans équipement, 200 m<sup>2</sup> par 200 m<sup>2</sup>, il est impossible d'avancer sur le désert sans terrassement, à cause du relief, sans voirie, à

cause des rochers et du sable, et sans eau, cela va de soi".

**B.** "Fort bien, cher Monsieur, mais je n'ai toujours pas compris pourquoi les grandes compagnies d'aménagement dont le titre laisse penser qu'elles ont été faites pour aménager, ne se consacrent pas à l'habitat populaire".

**M.** Ces grandes compagnies aujourd'hui, plus promoteurs qu'aménageurs, ne satisfont plus les classes aisées et elles arrivent à des prix de lo-

#### Les grandes compagnies d'aménagement :

EL NASR, MAADI, HELIOPOLIS, etc..., sont toutes des sociétés étatiques. Certaines, comme HELIOPOLIS, créée par le Baron Empain au début du siècle ont été privées. Mais Nasser les a nationalisées lorsqu'elles préexistaient. Elles ont toutes dérivé vers la promotion au profit des classes les plus aisées. Rien que de très habituel, et dont leur statut public n'est pas la cause. Profitant du savoir-faire antérieur, certaines ont d'ailleurs su produire une quinzaine d'années durant des quartiers de qualité au profit des fonctionnaires et des classes moyennes. Mais, tirant leurs ressources du budget de l'Etat, elles sont dans une logique de production où elles ne connaissent pas la sanction du marché.

gement inaccessibles pour les classes populaires. Leur savoir-faire, en effet, s'est dégradé : des quartiers entiers sont prévus sans aucune implantation de commerces en pied d'immeubles, et il n'est pas étonnant de voir les appartements rester vides longtemps".

**B.** "Cette situation n'est pas durable".

**M.** "Je le pensais aussi, d'autant que la logique de marché a gagné des pans entiers de l'économie égyptienne depuis les réformes entreprises par Sadate. Mais ce mouvement est lent, surtout quant il doit s'attaquer à des structures étatiques, construites sur le modèle soviétique, qui vivent bien, même quand leur production se vend mal...".

**B.** "Non. Si d'ailleurs les sociétés d'aménagement faisaient leur travail, vous ne seriez pas venu me voir".

**M.** "Exact. Je ne peux plus d'ailleurs vous cacher qu'un des buts que je poursuis est de provoquer un ébranlement salutaire : le jour où par le fait d'une société française, on montrera qu'en se plaçant dans une logique de marché, on peut vendre des produits populaires, une sérieuse brèche sera ouverte."

**B.** "Vous pratiquez le détour stratégique".

**M.** "Oui, mais pour autant l'affaire que je vous suggère est très bonne financièrement. L'économie n'est jamais faite que "d'opportunités" comme disent les américains".

**B.** "Je vous ai écouté avec intérêt, vous avez vraiment répondu à tout... Mais pensez-vous que je puisse investir de l'argent frais en Egypte actuellement ? La dette de ce pays est considérable et je ne vois pas comment je pourrais obtenir la conversion en devises des marges générées par l'opération. D'autre part, le groupe auquel j'appartiens a des créances considérables, non honorées, sur l'Egypte et je ne me vois pas suggérer à mon Conseil de les augmenter".

**M.** "Je ne vous propose pas d'augmenter d'un centime vos créances, mais de les utiliser en les plaçant en livres

égyptiennes dans le projet. Notez au passage que comme tous les projets d'aménagement, celui-ci sera phasé et, selon les hypothèses sur le site retenu et les conditions commerciales agréées par les Autorités Égyptiennes, les fonds risqués varieront entre 10 MLE et 50 MLE (soit entre 25 et 125 millions de Francs) : le risque, qui doit d'ailleurs être partagé avec des firmes égyptiennes, est donc limité."

**B.** "Je m'attendais à des chiffres beaucoup plus importants".

**M.** "Ceci est dû au fait que la livre égyptienne est actuellement sous-cotée à cause de la dette : sur le marché intérieur, pour un égyptien, elle "vaut" à peu près 4 fois plus qu'au cours du change (10 F. au lieu de 2,50 F.). C'est un avantage non négligeable pour vous".

**B.** "Nos créances sur l'Égypte et celles de la place de Paris en général sont très supérieures à ces niveaux. Cela étant, replacer des créances en dollars sous forme d'investissement en livres égyptiennes n'est pas si aisé : le FMI s'y oppose à cause de l'inflation que cela peut engendrer. D'autre part, cela ne garantit aucunement in fine le retour des marges en devises."

**M.** "En bon banquier, cher Monsieur, vous en savez plus long que vous ne me laissez croire au début. Si vous avez des créances sur l'Égypte, vous suivez attentivement les travaux du protocole en cours de négociation entre la Banque Centrale Égyptienne, le FMI et les créanciers étrangers. Chacun met de l'eau dans son vin pour rendre possible les "debt equity swaps" (1) résolvant une partie de la dette."

**B.** "C'est exact et certains disent même que ce protocole entièrement rédigé va bientôt être signé par toutes les parties. Cela étant, votre projet visant une clientèle locale va gagner des livres. Ce n'est pas un projet "build-operate-transfer" (2) susceptible de générer des devises et donc de justifier l'échange amont entre dettes en devises et disponibilités locales. Nous avons ici des projets de papeterie et de tourisme sur la Mer Rouge qui répondent beaucoup mieux à l'équation imposée".

**M.** Mais n'oubliez pas que l'habitat est majoritairement à l'origine du retour des devises gagnées par les égyptiens émigrés dans le Golfe notamment (2 milliards de dollars sur 6 de recettes

annuelles extérieures du pays). De récents événements ont montré que ce retour se faisait mal et qu'il avait provoqué l'installation de banques parasites à l'extérieur de l'Égypte, gérant des stocks considérables de devises et spéculant sur la baisse de la livre. Quelques banqueroutes frauduleuses et l'exploitation politico-religieuse de ces organismes parasites ont amené les autorités égyptiennes à leur tordre le cou et parallèlement à autoriser les banques égyptiennes à ouvrir des comptes en devises aux nationaux. Cela étant, la meilleure façon de faire rentrer ces devises dans la colonne + de la balance commerciale n'est-elle pas d'offrir à tous les égyptiens des produits "habitat" qui leur conviennent ? et ne serait-il pas légitime d'admettre que vous soyez payé en devises par vos clients, les promoteurs égyptiens, pour une part du moins ?

**B.** "C'est à la Banque Centrale Égyptienne de vous répondre sur le sujet."

Au passage je note dans votre sens qu'aucune créance sur l'Égypte ne concerne des firmes privées qui nous ont toujours remboursé. Toutes les créances non honorées sont sur l'État".

**M.** "Alors êtes-vous prêt à risquer une part de ces créances sous une forme autrement plus séduisante pour la plus grande majorité des égyptiens qu'un club Med de plus sur la Mer Rouge ?".

**B.** "Je n'ai qu'un conseil à vous donner : tenez-vous prêt pour la signature de l'accord "debt-equity swaps". Si à cette époque vous tenez à notre disposition un projet bien monté techniquement, déjà négocié dans ces principes directeurs avec le Gouvernement égyptien, vous trouverez sur la place financière de Paris beaucoup d'organismes prêts à vous apporter le concours... de leurs

créances sur l'État égyptien".

**M.** "Malgré le travail déjà fait en huit ans de présence, ce qu'il reste à investir pour être sur les starting-blocks le jour de signature du protocole : fixation d'un site, édification d'un projet, négociation des principes directeurs, suppose un leader, nécessite quelques moyens... J'étais venu vous voir pour cela".

**B.** "Si les créanciers sont susceptibles de vous aider lorsque le protocole "debt-equity swap" sera négocié, peu(3) d'entre-eux seront disposés à prendre une position en flèche avant. Je ne vois à votre question qu'une solution possible : trouver un promoteur-aménageur parapublic ou privé ou encore la filiale immobilière d'un banquier d'affaire. Les espérances de gains de ce métier se trouvent dans les projets."

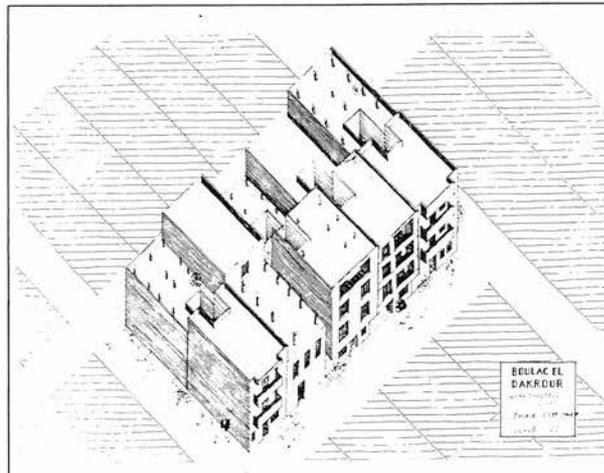
Observez que le risque pris par celui qui acceptera pourrait sans doute être couvert par la COFACE au titre de la prospection. L'idéal serait qu'il soit appuyé par la mission permanente de l'IAURIF qui peut lui apporter sa connaissance du contexte local ainsi que des études techniques fondées sur les huit ans de travail continu auquel vous avez participé.

Cela étant, continuez à me parler de l'évolution de cette affaire. Elle n'est pas sans intérêt". (4)

**Michel GERARD**

Exposé à la journée ADP du 9.02.89

- (1) jargon de financier signifiant : échange entre dette en devises et disponibilités en monnaie locale.
- (2) jargon de financier signifiant : construire, gérer et récupérer des devises.
- (3) en langage de banquier peu = aucun.
- (4) en langage de banquier: elle est intéressante.



Projet d'immeubles pour un new settlement

# Nouvelles de la coopération

## Stages proposés aux Coopérants :

n° 89.43 : Financement de l'habitat (perfectionnement) du 29 août au 1er septembre 1989 à Paris,

n° 89.44 : Les projets de développement communal du 28 août au 1er septembre 1989 à Paris,

n° 89.45 : Stratégies sectorielles "développement urbain" du 4 au 6 Septembre 1989 à Paris.

### Information :

. sur place auprès des Missions Françaises de Coopération,

. au Ministère de la Coopération et du Développement, bureau de la formation des coopérants,

(M<sup>me</sup> CAVELIER), 57 bd des Invalides, 75007 PARIS.

. à la Direction des Affaires Economiques et Internationales, du Ministère de l'Equipement, du Logement, des Transports et de la Mer (M. FILLON), 34 rue de la Fédération, 75776 PARIS cedex 16.

*L'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées a mis en place divers mastères, formation de haute spécialisation de 15 mois, dont deux sont destinés à des ingénieurs, architectes, économistes, aménageurs.*

. Aménagement et maîtrise d'ouvrage urbaine

- droit d'inscription : 600 F.

- frais de scolarité : 15.000 F.

. Techniques et gestion urbaines

- droit d'inscription : 600 F.

- frais de scolarité : 25.000 F.

- dates limites d'inscription

15 mai session de juin

25 août session de septembre

Renseignements : ENPC,  
28 rue des Saints Pères - 75007  
PARIS, Tél. (1) 42.60.34.13  
Denise BOUCHY, Poste 1142  
Régine RHUMELLY poste 1067  
Josiane VERCHER poste 1067

## CREDIT LOCAL INTERNATIONAL

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), établissement public créé en 1816 pour remplir des missions financières d'intérêt général, et le Crédit Local de France (CLF), entreprise à majorité publique, banquier et conseiller des collectivités locales françaises, ont créé en 1988 une filiale d'expertise financière : le Crédit Local International (CLI).

L'objectif du CLI est de mettre à disposition des pays étrangers le savoir-faire du groupe de la CDC dans le secteur de la gestion financière locale et dans celui des circuits de financement spécialisés pour le développement local.

Parmi les opérations engagées, les deux plus importantes concernent le Maroc et la Colombie. Dans les deux cas, il s'agit d'étudier la faisabilité de la création d'une banque de développement local.

Au Maroc, l'intervention a été faite à la demande du Ministère de l'Intérieur. Elle a contribué aux travaux préalables à la création de la Banque Nationale de Développement des Collectivités Locales (BNDCL), en analysant plus particulièrement la fonction "emplois" de la Banque. Cette mission a conduit à faire une proposition, d'une part, sur les types et modalités de prêts de la Banque, d'autre part, sur la gestion budgétaire et comptable des collectivités locales emprunteuses.

En Colombie, l'étude de pré-faisabilité s'inscrit dans la perspective d'un renforcement des moyens existants pour le financement urbain, par la création d'une banque spécialisée la "Financiera de Desarrollo Territorial" (FDT). Deux types de travaux viennent d'être entrepris à la demande du département Planeacion et en liaison avec les institutions colombiennes spécialisées :  
- analyse et diagnostic des conditions actuelles du financement local,  
- Définition de la politique financière et de l'organisation de la future banque.

Ces études sont menées avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale et du Ministère français des Affaires Etrangères.

C.L.I. : 98, rue de l'Université  
75007 PARIS

## L'A.D.P. change de nom

Voici dix ans, s'étaient associés les urbanistes français qui exerçaient à l'étranger, sous des statuts divers, une fonction de direction de projets ou s'apprêtaient à exercer une telle fonction, afin d'échanger leurs expériences et de défendre leurs intérêts moraux auprès des donneurs d'ordres.

Les soixante-dix adhérents de l'association ne se reconnaissent plus aujourd'hui dans la fonction de direction de projets, mais plutôt comme praticiens exerçant une part notable de leur carrière professionnelle au profit des pays en développement.

Ils souhaitent ouvrir leur association à d'autres praticiens de la planification, ou de la gestion des services urbains.

C'est pourquoi, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 février, ils ont modifié leurs statuts et adopté la dénomination :

Association de professionnels "Développement Urbain et Coopération"

L'ADP réunira ses adhérents le 6.09.89 à Paris.

A.D.P. c/o Jacques DUPAIGNE,  
7 rue Daubenton, 75005 PARIS.

## RESEAU

L'assemblée générale du RESEAU (Association des organismes d'habitat social pour le développement d'un réseau international de coopération, piloté par la SCIC-AMO) s'est tenue à Marrakech les 9 et 10 mars 1989. Elle a été suivie d'un séminaire d'une journée sur le "financement du logement" avec la participation de la BIRD en la personne de M. CHRETIEN. 27 organismes étaient représentés. Les membres sont au nombre de 36 outre la France, 17 pays en développement.

Un jumelage a été signé entre OPAC du Val-de-Marne et la SNI du Gabon.

SCIC-AMO :  
20-22, rue des Fossés St Jacques,  
75005 PARIS

# Colloques

27 juin-4 juillet 1989  
à RABAT

4ème Colloque National des Collectivités Locales, sur le thème la "Responsabilité".

Parallèlement à ce colloque est organisé un Salon International des Collectivités Locales le "SICOL", qui permettra de présenter des matériels et services dans tous les domaines intéressant ces Collectivités.

Renseignements : Direction des Collectivités Locales  
Ministère de l'Intérieur  
Casier RABAT CHELLAH - MAROC  
Tel. : 212 - 7.650.69

25-29 septembre 1989  
à Marne-la-Vallée (Paris)

Séminaire de formation à l'identification, montage, évaluation de projets urbains de coopération décentralisée. Organisé par le programme Solidarité Habitat (PSH) et l'Institut Français d'Urbanisme (IFU).

Renseignements : PSH  
213, rue La Fayette - 75010 PARIS  
Tél. : 40.35.13.14

1er-5 octobre 1989  
à PARIS-LA-DEFENSE

XIIIème conférence annuelle de l'Association Internationale des Villes Nouvelles (AIVN): "Stratégies urbaines du XXIème siècle" organisée par le groupe central des villes nouvelles en France et l'AIVN.

Renseignements : GIE Villes Nouvelles de France  
6, rue du Docteur Finlay  
75015 PARIS  
Tél. : (33.1) 40.59.06.38

## A lire

SINOU Alain, POINSOT Jacqueline, STERNADEL (Jaroslav), - **Les villes d'Afrique noire.** Politiques et opérations d'urbanisme et d'habitat entre 1650 et 1960. - Paris : Documentation Française, 1989, 345 p. 160 F. (Coll. Analyses et Documents du Ministère de la Coopération et du Développement).

En trois étapes, le temps des comptoirs (1650-1880), le temps colonial (1880-1945), vers la décolonisation (1945-1960), l'ouvrage resitue le contexte historique des villes d'Afrique noire francophone, décrit l'évolution des politiques d'aménagement de l'espace urbain et de leurs modalités d'application, analyse des opérations d'habitat et d'urbanisme qui y ont été menées.

**Guide de l'énergie.** - Paris : Documentation Française, 1988, 460 p. 120 F. (Coll. Etudes et documents du Ministère de la Coopération et du Développement : Agence de Coopération Culturelle et Technique).

Quel rôle l'énergie joue-t-elle dans le développement ? Comment préparer une politique de l'énergie ? Comment maîtriser les consommations d'énergie dans l'industrie, dans les transports, dans l'habitat et le secteur tertiaire, en ville et dans le monde rural ?... Le guide apporte des réponses précises et concrètes à ces questions comme à bien d'autres. Il contient en outre une bibliographie commentée.

Documentation Française : 29-31 quai Voltaire, 75007 PARIS.

**-Quarante ans de Sociétés d'Economie Mixte en France.** -

Paris : Economica, 1988, -317 p. 150 F.

En associant le secteur public et les partenaires privés, les S.E.M. constituent dans le contexte français, une réponse originale aux besoins des collectivités locales et du fonctionnement des villes, qu'il s'agisse de construire et de gérer des logements et des équipements, d'aménager le territoire, d'exploiter des services publics ou de favoriser l'implantation d'entreprises.

L'ouvrage présente des expériences variées racontées par ceux qui en ont été, sur le terrain, les artisans.

Economica 49 rue Héricart, 75015 PARIS. (Coll. DAEI : 40 ans de...)

Centre de Documentation et d'Information "Villes en Développement"  
64, rue de la Fédération, 75015 PARIS, Tél. : 45.67.97.39

SI VOUS AVEZ CHANGÉ D'ADRESSE

Afin de mieux vous informer, faites nous part de votre nouvelle adresse.

NOM :

ORGANISME :

Adresse :

Directeur de la Publication : A. PASQUET,  
Président de l'ISTED

Rédacteur en chef : J. DUPAIGNE, Président  
de l'ADP

Comité de rédaction : J. BRUNOT de ROUVRE,  
G. GROS, Ch. LEVY, M. NOLHIER

Secrétaire de Rédaction : Ch. REBEL

Imprimeur : Edipoint  
75010 Paris

ISSN 07560745



Supplément au bulletin "Équipement et Développement".  
Institut des Sciences de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement.  
Siège Social : 38, rue Liancourt, 75014 PARIS, tél. (1) 43.35.56.67. Télex : 200789 F.